

monde. Nous ne pouvons pas envisager notre situation alimentaire isolément. Ainsi cette politique devra veiller à ce que nos relations commerciales soient aussi agressives et tournées vers l'extérieur que possible. Nous avons déjà constaté dans le cas du bœuf ce qui se peut se produire si nous faisons fi des avantages et des inconvénients que comporte le contrôle des importations. De même, une politique alimentaire à long terme devra définir le rôle que le Canada doit jouer en vue d'assouvir la faim dans le monde entier. Avant d'être en mesure de tirer quelque conclusion que ce soit dans ce domaine, il serait indispensable de tenter d'évaluer avec précision la situation alimentaire mondiale à l'heure actuelle et de prévoir ce qu'elle sera dans un avenir immédiat. Étant donné les antécédents du gouvernement, certaines de mes propositions figureront probablement dans une politique alimentaire nationale énoncée par le gouvernement libéral. Si tel est le cas, tant mieux.

Chose certaine, à moins que le ministre actuel de l'Agriculture ne modifie ses tactiques, il aura la réputation d'avoir été un des ministres de l'Agriculture les plus négatifs que le Canada a jamais eus et, en outre, il aura semé la confusion et la méfiance, ayant nettement négligé d'adopter une politique constructive.

● (1600)

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dès le début de mes remarques rendre un hommage bien particulier à Son Excellence le Gouverneur général du Canada et lui offrir mes meilleurs vœux de bonne santé, parce que la santé c'est la plus grande richesse dont une personne puisse bénéficier, et ce n'est que lorsqu'elle est un peu diminuée qu'on l'apprécie davantage. Je voudrais également offrir à son épouse qui le seconde si parfaitement mes vœux de bonne santé et de longue vie.

Je voudrais également féliciter les motionnaires d'une motion en réponse au discours du trône, travail difficile qui ne reflète jamais ou à peu près jamais la réalité, mais qui est dans l'esprit de la tradition parlementaire. C'est une coutume qui existe depuis très longtemps dans notre Parlement et dans celui des provinces du Canada, et c'est toujours avec une certaine fierté que les députés qui sont appelés à présenter et à appuyer cette motion le font. Voilà pourquoi je désire les féliciter de tout cœur.

Monsieur l'Orateur, je suis profondément peiné du fait que le chef du Parti Crédit Social du Canada (M. Caouette) soit absent de la Chambre, étant retenu à l'hôpital par la maladie. Il est certain qu'il aurait aimé être présent à l'ouverture de cette deuxième session du 30<sup>e</sup> Parlement et de participer comme toujours à nos délibérations. Toute personne sérieuse et honnête le reconnaît comme étant un grand Canadien, qui a travaillé pour l'unité de notre pays tout en demeurant lui-même un Canadien d'expression française qui a prôné les mêmes idées dans le même langage d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens donc à lui rendre un hommage bien particulier et former à son intention des vœux de bonne santé, afin qu'il puisse un jour voir l'instauration d'un revenu annuel garanti au moyen du dividende national pour tous et d'un escompte compensé sur les produits canadiens, dont le paiement serait effectué par la création d'un crédit nouveau émanant de la Banque du Canada, seule institution financière démocratique

*L'Adresse—M. A. Lambert*

étant véritablement la propriété des Canadiens, contrairement au régime actuel, qui enlève par les impôts et les taxes à ceux qui travaillent pour donner aux démunis, de sorte qu'un jour, si l'on continue dans cette voie, nous serons tous pauvres au même degré.

Monsieur le président, la première session du 30<sup>e</sup> Parlement, d'une durée de deux années, a permis au gouvernement de ne pas être dans l'obligation de faire connaître sa politique plus tôt. Or, à l'ouverture de la deuxième session du 30<sup>e</sup> Parlement, je m'attendais que le gouvernement fasse connaître par le discours du trône plusieurs nouvelles mesures qui seraient de nature à solutionner les nombreux problèmes qui inquiètent les Canadiens. C'est donc pour remplir mon devoir de représentant du peuple au Parlement que je prends part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Le gouvernement dit qu'il continuera à lutter contre l'inflation, mais il ne dit pas avec quels moyens il le fera efficacement. Ce cancer de l'inflation dont, soit dit en passant, seul le Parti Crédit Social du Canada pourrait en être l'auteur, si jamais il mettait en application son système financier et monétaire de crédit plus social, au lieu du système actuel de crédits-dettes appliqué et défendu par le gouvernement actuel.

En effet, certains députés à la Chambre, et parfois même la presse, ont porté des jugements injustes à l'égard du Parti Crédit Social du Canada sans en connaître le moindre détail. J'ai même entendu récemment sur les ondes d'un poste de radio de la région de Québec un commentateur qui animait un programme de ligne ouverte, et qui se plaisait à ridiculiser cette pensée politique, cette philosophie économique et avouer à la fin de l'émission n'en rien connaître. Il est malheureux que des personnes qui s'adressent à une partie de la population soient aussi peu sérieuses, parce qu'en somme, soit qu'on dise à la population la vérité ou qu'on dise des mensonges. On ne peut pas faire les deux en même temps. Alors, je sollicite la bonne volonté des dirigeants des postes de radio d'assigner comme responsables de ces programmes des personnes plus soucieuses de la vérité. Je n'ai rien contre le fait qu'on critique nos attitudes, nos pensées, mais au moins qu'on le fasse en connaissance de cause. C'est le moins qu'on puisse demander.

Or, monsieur le président, lors de l'annonce par le gouvernement, en octobre 1975, de ses mesures anti-inflationnistes, j'avais déclaré à la Chambre qu'une fois de plus le gouvernement, serviteur inconscient de la haute finance, laisse supporter par les pauvres le fardeau de l'inflation en face du système actuel de crédits-dettes. J'avais donc déclaré à cette époque qu'une augmentation générale des salaires de l'ordre de 10 p. 100 élargirait davantage le fossé qui sépare les petits salariés des gros salariés. Il était donc évident que les injustices de l'époque ne feraient qu'empirer, puisqu'une augmentation de 10 p. 100 à un ouvrier qui reçoit un salaire de \$6,000 ne lui rapporterait que \$600 de plus par année, alors qu'à celui qui reçoit un salaire de \$20,000 elle rapporterait une augmentation de \$2,000 par année, élargissant ainsi le fossé de l'ordre de \$1,400 par année.

● (1610)

Cela, même si les choses nécessaires à la vie sont les mêmes pour tous. C'est de cela que se plaignent les gagne-petit, ceux qui ne sont pas syndiqués, qui ne peuvent pas bénéficier d'augmentations ordonnées de leurs salaires, sinon le salaire